

## **Le contrat de recyclage des déchets organiques entraîne des coûts inutiles pour la Ville d'Ottawa**

Ottawa, le 9 juillet 2014 – Le vérificateur général Ken Hughes conclut que le contrat de recyclage lié aux bacs verts passé entre la Ville d'Ottawa et Orgaworld a entraîné des coûts inutiles de plus de 7 millions de dollars et que le total de ces coûts pourrait même grimper au cours des prochaines années.

« Ottawa paie un supplément pour acheminer certains de ces résidus de jardinage et feuilles à Orgaworld d'une part et ne peut fournir les volumes garantis à l'usine d'autre part. Ensemble, ces pénalités totalisent 7,7 millions de dollars » a déclaré M. Hughes au moment de déposer ce rapport devant le Conseil.

La Ville d'Ottawa a signé un contrat de recyclage de vingt ans d'une valeur de plus de 140 millions de dollars avec Orgaworld dans lequel cette dernière s'engage à recycler de 80 000 à 100 000 tonnes de déchets organiques par année. Étant donné que les volumes n'ont pas été respectés, cela pourrait occasionner des coûts additionnels.

« Les employés municipaux ont laissé entendre qu'un volume de 100 000 tonnes était facilement atteignable, ont peu discuté des options et n'ont pas correctement expliqué les risques au Conseil » a poursuivi M. Hughes.

La vérification, qui a débuté en 2011 et a été mis à jour cette année, faisait état de plusieurs autres constatations

- Nous avons relevé des erreurs fondamentales dans les étapes ayant mené à l'éventuel contrat :
  - Les données du projet pilote ont été mal interprétées et l'analyse était incomplète.
  - Les économies associées au traitement à l'interne des résidus de jardinage et feuilles n'ont pas été prises en compte dans le dossier de décision.
  - Une période d'augmentation dans le contrat n'a pas été envisagée dans la Demande de proposition.
- Le mélange de déchets ménagers et de résidus de jardinage et feuilles n'a jamais été clairement défini.
- La direction n'a pas fait preuve de diligence raisonnable dans ce processus.
- Une grande partie des analyses et de la documentation n'a pu être retrouvée.
- Les communications avec le Conseil étaient ambiguës.

La vérification formule dix recommandations qui ont été acceptées par la direction. Parmi ces recommandations, mentionnons la possibilité de mettre un terme au contrat conclu avec Orgaworld et l'étude d'autres options comme la construction d'une installation appartenant à la Ville ou la signature d'un nouveau contrat avec un autre fournisseur.

### *Renseignements :*

Lise Renaud

N° de téléphone : 613-580-9602

Courriel : [OAG@ottawa.ca](mailto:OAG@ottawa.ca)



**Communiqué de presse**

La Vérification des pratiques d'approvisionnement reliées au contrat relatif aux déchets organiques séparés à la source est disponible sur le site Web du vérificateur général à [www.ottawa.ca](http://www.ottawa.ca).

*Renseignements :*

Lise Renaud

N° de téléphone : 613-580-9602

Courriel : [OAG@ottawa.ca](mailto:OAG@ottawa.ca)